

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la
délibération : 23

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
15/06/2026

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Didier COLIN, Nathalie DEPLANQUE, Alain BENOIST, Sonia HABAY, Maxime HAÏSSAT, Marion REY, Isabelle TARQUIN, Bertrand CHIGOT, Isabelle AUBERTIN, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Aurélien PERRAULT, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Isabelle LOINTIER, Yann MABILAT, Carine VALENTE, Jacques JOMIE

Pouvoirs :

Donatienne PIPART a donné pouvoir à Sonia HABAY
Marie-Thérèse LEMAY a donné pouvoir à Didier COLIN
Bruno DUMONT a donné pouvoir à Frédéric BOUIGE
Benjamin PARAVY a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2026/062

Objet de la délibération : **ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2026/033 du 20 mars 2026 portant sur les l'élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 5 juin 2026 qui demande au conseil municipal de procéder à un nouveau vote en se conformant à l'article L1411-5 du CGCT

Vu le code des Marchés Publics ;

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner des nouveaux délégués pour siéger au sein des différentes commissions et organismes extérieurs ;

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret ;

Considérant que le Maire est président de cette commission

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires de la commission d'appels d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Une seule liste étant proposée, et après vote à l'unanimité, Monsieur le Maire proclame élus les membres suivants :

Membres titulaires :

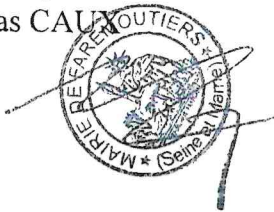
- Yann MABILAT
- Alain BENOIST
- Jean-Pierre MIHALJEVIC

Membres suppléants

- Nathalie DEPLANQUE
- Bertrand CHIGOT
- Maxime HAÏSSAT

Le Maire,

Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Povie", written over a horizontal line.